

Appel à manifestation d'intérêt

Pour des entreprises exerçant des activités liées à la transition énergétique et environnementale

Préambule

Dans le cadre du Plan de relance économique élaboré par le Gouvernement Princier en concertation avec le Conseil National de Monaco et les partenaires sociaux, une dotation complémentaire au « Fonds Vert national » a été effectuée.

Destinée notamment à accompagner les entreprises monégasques dans la transition énergétique voulue par le S.A.S le Prince Souverain, rappelée dans la feuille de route qu'il a donnée à Son Ministre d'Etat, ce complément au Fonds Vert National à hauteur de 2,5 millions d'euros supplémentaires, a notamment pour objet d'accompagner les entreprises dans :

- Leur diagnostic carbone et environnemental
- Leur transition énergétique
- Leur efficacité énergétique
- Leur plan de mobilité
- Leur gestion des déchets et/ou lutte contre le plastique à usage unique
- Etc.

Pour mener à bien cet accompagnement, il est nécessaire d'identifier les acteurs en Principauté disposant des compétences requises.

Objet

L'objet du présent appel à manifestations d'intérêt (AMI) est d'identifier les entreprises monégasques possédant des compétences de conseil et d'accompagnement liées à la transition énergétique et environnementale des entreprises, parmi lesquelles :

- L'aide au bilan carbone et au diagnostic environnemental : audits, accompagnement, etc.
- L'analyse du cycle de vie des produits
- L'optimisation environnementale des politiques de mobilité
- La gestion des déchets
- L'efficacité énergétique
- Les achats responsables

- L'optimisation de l'approvisionnement et de la logistique afin de diminuer l'empreinte carbone
- L'écoconception et la construction bas carbone
- La gestion des flux et le développement de l'économie circulaire
- La stratégie RSE
- Etc.

Cet AMI s'inscrit dans le cadre de la démarche de Pacte National de la Transition énergétique proposée aux entreprises monégasques et animé par la Mission pour la Transition énergétique. L'objectif est d'identifier les acteurs éligibles à l'accompagnement des entreprises monégasques dans leur transition énergétique et environnementale.

Cet AMI ne constitue pas un appel d'offre, l'Administration ne sera liée en aucune façon par un quelconque engagement envers les entreprises qui répondront à cet AMI.

Critères d'éligibilité

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt est réservé aux :

- Entreprises enregistrées en Principauté
- Dont l'activité a pour objectif direct ou indirect la transition environnementale.

Modalités de réponse

Les réponses favorables à l'AMI et informations requises en Annexe 1 sont à transmettre à l'adresse : transition-energetique@gouv.mc

La manifestation d'intérêt doit être envoyée au plus tard le 26 février 2021.

Annexe 1 – Informations requises

La réponse à l'AMI doit inclure les informations suivantes. Des informations supplémentaires pourront être demandées **(1)** pour compléter le dossier, **(2)** en cas d'éligibilité pour devenir entreprise partenaire.

I – Nom et contact du référent

NOM :

Prénom :

Adresse e-mail :

Numéro de téléphone :

II – Informations sur l'entreprise

Nom :

Effectif :

Code NIS :

Date de création :

Site Internet :

III – Activité et domaine de compétence

- Bilan carbone
- Analyse cycle de vie
- Aide au diagnostic environnemental
- Efficacité énergétique, économies d'énergie et EnR
- Politiques de mobilité
- Gestion des déchets
- Lutte contre le plastique à usage unique
- Achats, approvisionnement et logistique
- Ecoconception et Construction bas carbone
- Gestion des flux et économie circulaire
- Stratégie RSE